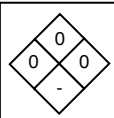


SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE			
IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	OPTISORB		
NOM CHIMIQUE	Terre à diatomées, naturelle		
FAMILLE CHIMIQUE	Silice		
UTILISATION DU PRODUIT	Absorbant Industriel		
RESTRICTIONS D'UTILISATION	Aucune connue		
FABRICANT	EP Minerals, LLC., 9875 Gateway Dr., Reno, NV 89521, USA		
N° DE TÉLÉPHONE	+1 (775) 824 7600 (du lundi au vendredi 8h00 – 17h00 heure normale du Pacifique)		
NUMÉRO D'URGENCE	+1 (775) 824 7600 (du lundi au vendredi 8h00 – 17h00 heure normale du Pacifique)		
DATE DE PRÉPARATION DE LA FDS	31 octobre 2013		
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS			
CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE SELON L'OSHA ET LE SGH	N'est pas classé comme dangereux		
AUTRES DANGERS	Aucun		
ÉLÉMENTS D'ETIQUETAGE	Aucun étiquetage SGH nécessaire.		
SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
DENOMINATION	CONCENTRATION APPROXIMATIVE (%)	NUMEROS CAS	EINECS
Terre à diatomées, naturelle (terre de kieselguhr)	100%	61790-53-2 ou 7631-86-9	231-545-4
SECTION 4 : PREMIERS SECOURS			
YEUX	Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de solution de rinçage des yeux. Consulter un médecin si l'irritation persiste.		
PEAU	Utiliser des lotions hydratantes en cas de sécheresse de la peau.		
INGESTION	Boire de grandes quantités d'eau pour réduire les effets de volume et de dessèchement.		
INHALATION	Transporter la personne à l'air libre. Moucher pour évacuer la poussière.		
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	La poussière peut provoquer une irritation des yeux par la nature abrasive du produit. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer son dessèchement. Les poussières peuvent provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation prolongée de forte concentration de poussière peut entraîner des effets pulmonaires.		
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Il n'est pas normalement nécessaire de consulter immédiatement un médecin. En cas de poussière irritante dans les yeux, consulter un médecin.		

NOM DU PRODUIT	OPTISORB			Page 2 sur 4
SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE				
MOYENS D'EXTINCTION	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
DANGERS SPECIFIQUES RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
CONSEILS AUX POMPIERS	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE				
PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE	En cas de poussière, utiliser un respirateur équipé d'un filtre à particules tel qu'indiqué dans la Section 8. Protéger les yeux avec des lunettes de sécurité.			
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Ce matériau n'est pas une préoccupation environnementale majeure.			
METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE	Aspirer les déversements, balayer le produit humidifié ou laver le produit renversé. Éviter la formation de poussière. Placer ensuite dans un contenant pour une utilisation ou élimination ultérieure.			
SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE				
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER	Minimiser la formation de poussière. Éviter le contact oculaire. Éviter de respirer la poussière. Réparer ou jeter les sacs endommagés. Respecter toutes les précautions et les avertissements donnés sur l'étiquette.			
CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES	Entreposer dans un endroit sec pour préserver l'intégrité des emballages et la qualité du produit. Ne pas entreposer à proximité d'acide fluorhydrique ou de solutions fortement basiques.			
SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE				
RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'EXPOSITION				
Composant	LEA (OSHA)	VLE (ACGIH)	LEA (MSHA)	LER (NIOSH)
Terre à diatomées, naturelle (terre de kieselguhr)	80 mg/m³ % SiO₂ poussière totale	Non établies	5 mg/m³	6 mg/m³
CONTROLES TECHNIQUES APPROPRIES	Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour contrôler la production de poussière dans les limites d'exposition recommandées. Se référer à la publication de l'ACGIH « Ventilation industrielle » ou autres publications similaires pour la conception des systèmes de ventilation.			
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE				
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	Lunettes de sécurité pour protéger de la poussière			
PROTECTION DE LA PEAU	Aucun équipement particulier n'est nécessaire.			
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Porter des appareils de protection respiratoire équipés de filtres conformes à la norme 42CFR84, certifiés N95 en cas de poussière. En cas de concentration de poussière inférieure à dix (10) fois la limite d'exposition admissible (LEA), utiliser un quart ou un demi-masque respiratoire équipé d'un filtre à poussière N95 ou d'un masque à poussière jetable certifié N95. Si la concentration de poussière est supérieure à dix (10) fois la LEA et inférieure à cinquante (50) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à masque intégral équipé de filtres N95 remplaçables. Si la concentration de poussière est supérieure à cinquante (50) fois la LEA et inférieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à épuration d'air (à pression positive) avec un filtre N95 remplaçable. Si la concentration de poussière est supérieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C (à flux continu, à pression positive), avec un masque intégral, une cagoule ou un casque.			
MESURES D'HYGIÈNE	Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact oculaire. Se laver les mains après manipulation et avant de manger ou de boire.			

NOM DU PRODUIT	OPTISORB		Page 3 sur 4
SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
APPARENCE/ODEUR	Granulaire, chamois à blanc cassé	ODEUR	Inodore
ÉTAT PHYSIQUE	Solide	SEUIL OLFACTIF	Non applicable
PRESSIION DE VAPEUR	Non applicable	DENSITE DE VAPEUR	Non applicable
POINT D'EBULLITION	Non applicable	POINT DE FUSION	> 1300°C
POINT D'ECLAIR	Non applicable	pH (SUSPENSION A 10%)	7
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ	Non applicable	TAUX D'EVAPORATION	Non applicable
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION	> 1300°C	DENSITE RELATIVE	2,2
TEMPERATURE D'AUTO-IGNITION	Non applicable	COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)	Non applicable
INFLAMMABILITE (solide, gazeux)	Non applicable	SOLUBILITE DANS L'EAU	< 1%
		VISCOSITE	Non applicable
SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
REACTIVITE	Le produit n'est pas réactif.		
STABILITE CHIMIQUE	Le produit est stable.		
POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation.		
CONDITIONS A EVITER	Non applicable		
MATIERES INCOMPATIBLES	Les produits contenant de la silice peuvent réagir violemment avec l'acide fluorhydrique et les solutions fortement basiques.		
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	Non applicable		
SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE			
Voies d'exposition probables	Voir ci-après		
YEUX	Peut provoquer une irritation (larmolements et rougeurs) si la poussière pénètre dans les yeux.		
PEAU	N'est pas absorbé par la peau, mais peut provoquer un dessèchement en cas d'exposition prolongée.		
INGESTION	L'ingestion de petites quantités ou de quantités modérées n'est pas considérée comme nocive, mais peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.		
INHALATION	Une inhalation aiguë peut provoquer un dessèchement des fosses nasales et une congestion pulmonaire, une toux et une irritation de la gorge en général. L'inhalation chronique de poussière doit être évitée.		
EFFETS CHRONIQUES	L'inhalation chronique de poussière au-delà de la limite d'exposition admissible (LEA) établie par l'OSHA sur plusieurs années peut provoquer des modifications pulmonaires.		
NTP	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classée comme cancérigène.		
CIRC	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classifiable comme cancérigène chez les humains (Groupe 3).		
VALEURS NUMERIQUES DE LA TOXICITE	Aucune donnée disponible.		

NOM DU PRODUIT		OPTISORB		Page 4 sur 4					
CORROSIVITÉ, SENSIBILISATION, IRRITATION		Non applicable							
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION		Non disponible							
TÉRATOGENICITÉ, MUTAGÉNICITÉ		Non disponible							
SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES									
ÉCOTOXICITE		Les produits à base de terre à diatomées ont démontré une certaine efficacité comme insecticide naturel mais aucune toxicité pour ce qui concerne la vie aquatique ou terrestre.							
PERSISTANCE ET DEGRADABILITE		Non biodégradable, inerte.							
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION		Faible potentiel de bioaccumulation							
MOBILITE DANS LE SOL		Aucune mobilité							
AUTRES EFFETS NEFASTES		Aucun connu							
SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION									
TRAITEMENT DES DÉCHETS		Si ce produit tel que fourni devient un déchet, éliminer comme un déchet solide en centre d'enfouissement ou si en suspension, éliminer dans les égouts. N'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR paragraphe 261).							
ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE		Éliminer conformément aux lois et règlements applicables, généralement élimination des déchets solides en centre d'enfouissement.							
SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT									
INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LE TRANSPORT		Classification pour le transport du Département du transport aux Etats-Unis : 55 (aucune restriction). Nom technique : « terre à diatomées ».							
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		Aucune exigence ou étiquetage particuliers.							
SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES									
ÉTATS-UNIS									
TSCA (loi réglementant les substances toxiques aux USA)		La terre à diatomées naturelle est répertoriée à la liste TSCA de l'EPA.							
CERCLA (Réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux)		La terre à diatomées naturelle n'est pas classée comme substance dangereuse selon la réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux (CERCLA), 40 CFR 302.							
SARA TITRE III (modification de la CERCLA)		Non répertorié.							
Proposition 65 de la Californie		Ce produit contient de la silice cristalline, un produit chimique reconnu en Californie comme cancérigène.							
INTERNATIONAL									
Classification SIMDUT		Ces produits ne sont pas réglementés par le SIMDUT							
Liste de divulgation des ingrédients SIMDUT		Le produit ne contient aucun ingrédient à déclarer.							
SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS									
		NEPA  4-Extrême 3-Elevé 2-Modéré 1-Léger 0-Insignifiant HMIS <table border="1"> <tr><td>0* Santé</td></tr> <tr><td>0 Inflammabilité</td></tr> <tr><td>0 Réactivité</td></tr> <tr><td>E Equipement de protection</td></tr> </table>				0* Santé	0 Inflammabilité	0 Réactivité	E Equipement de protection
0* Santé									
0 Inflammabilité									
0 Réactivité									
E Equipement de protection									
DATE DE PREMIERE PUBLICATION		4 mars 1994							
DATE DES REVISIONS		16 janvier 2015							
RÉVISION N°		9							

Avis de non-responsabilité : À la date de préparation du présent document, l'information fournie est considérée comme exacte et donnée en toute bonne foi pour se conformer aux lois fédérales et nationales applicables. Aucune garantie ou représentation d'aucune sorte, expresse ou implicite, ne sera formulée ou prévue quant à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Nous déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'achat, la revente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les utilisateurs de silice doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité, y compris selon la norme OSHA de communication sur les produits dangereux.